



Ville de Jarville-la-Malgrange

Hôtel de Ville, 25, rue de la république – 54140 Jarville-la-Malgrange
Direction des Solidarités et des Familles
solidarite@jarville-la-malgrange.fr

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE Année 2024/2025

Pour un enfant domicilié hors Jarville-la-Malgrange

A remettre à la **Direction des Solidarités et des Familles** : Hôtel de Ville – 25, rue de la république 54140 Jarville-la-Malgrange avec les photocopies du **livret de famille** (partie parents et enfants) et un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

SEXE : Masculin Féminin DATE DE NAISSANCE :/...../.....

NOM – PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : TEL.....

ADRESSE ACTUELLE DE LA FAMILLE :

École précédemment fréquentée :

École souhaitée par la famille :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Scolarisation d'un frère ou d'une sœur à Jarville-la-Malgrange. Préciser l'école fréquentée :

Mode de garde (joindre un justificatif) :

Enseignement d'adaptation ou état de santé de l'enfant nécessitant une prise en charge médicale (joindre un justificatif).

Activité professionnelle pour les deux parents et aucun moyen de garde et/ou de restauration dans la commune de résidence.

• Activité du père : Lieu :

• Activité de la mère : Lieu :

Autres motifs (à préciser) :

.....

.....

Je soussigné (e) (nom, prénom du responsable de l'enfant)

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait àle

SIGNATURE

Avis du Maire de la Commune de résidence Important : l'avis doit être renseigné avant l'envoi à la Ville de Jarville-la-Malgrange	Décision de la Commission Dérégations – Ville de Jarville-la-Malgrange
<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus A le (signature et cachet)	<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Affectation pour l'école : A Jarville-la-Malgrange, le (signature et cachet)

**TOUTE DEROGATION ACCORDEE EN MATERNELLE
DOIT ETRE RENOUVELEE POUR L'ENTREE EN ELEMENTAIRE**